

EXTRAIT DU REGISTRE D
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Monsieur Bertrand MALQUIER

Séance publique du LUNDI 29 AVRIL 2024 à 8h30

Date de convocation : 23 avril 2024

Délibération
N°B2024_30

Membres en exercice :	21
Votants :	19
Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : BELLOTTI Emma

PRESENTS : ALAUX Sylvie, ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, JAMMES Michel, MALQUIER Bertrand, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : CESAR Jean-Paul, GOUIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, MARTIN Henri, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : CESAR Jean-Paul (jusqu'à la délibération B2024_44), GOUIRY Catherine (délibération B2024_31), HERNANDEZ Joël (délibération B2024_31), LAPALU Christian (délibération B2024_31), MARTIN Henri (délibération B2024_31), PY Michel (jusqu'à la délibération B2024_33), RIO Jean-Louis (délibération B2024_54 et B2024_55)

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : LAPALU Christian (de la délibération B2024_23 à la délibération B2024_30 et de la délibération B2024_32 à la délibération B2024_61)

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : CONTRACTUALISATIONS - Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 pour la mission de l'Econome de flux en charge de l'émergence de projets d'efficacité énergétique des bâtiments du Grand Narbonne

Le Grand Narbonne porte plusieurs actions en matière de transition énergétique dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et d'actions sur l'habitat privé et public. L'agglomération a noué des partenariats fructueux avec l'ADEME dans ses domaines d'intervention.

Dans un contexte de tension dans les approvisionnements d'énergie et d'urgence climatique, le Grand Narbonne souhaite faire évoluer sa politique d'investissement en faveur de la transition écologique et énergétique, notamment dans son patrimoine bâti actuel et en projet.

Ainsi, Le Grand Narbonne a recruté un économiste de flux afin de renforcer ses services dans la maîtrise de l'énergie de son patrimoine. Placé sous l'autorité du Directeur du patrimoine, le chargé mission accompagne l'agglomération dans le développement de projets de sobriété et d'efficacité énergétique portant sur le patrimoine bâti.

L'économe de flux a pour principales missions :

- Repérage et détection problématiques d'usage et mise en évidence des surconsommations :
- Diagnostic énergétique des bâtiments :
 - Analyse des diagnostics déjà réalisés
 - Elaboration cahier des charges des audits énergétiques et autres études de faisabilité
 - Suivi et planification des études énergétiques et thermiques
- Accompagner l'émergence des projets et la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale
 - Préconisations d'amélioration dans un plan d'actions et notamment d'un plan pluriannuel d'investissement
 - Elaboration de programmes de travaux chiffrés et hiérarchisés (actions à faible investissement et à gains rapides, travaux de rénovation) pour chacun des bâtiments
- Travaux :
 - Accompagnement dans le choix des travaux et la rédaction du programme ainsi que lors de la mise en œuvre du programme d'actions
 - Rédaction des documents de consultation et analyse des offres (travaux, maîtrise d'œuvre, prestataires extérieurs...)
- Conseils :
 - Développement d'actions et d'outils de sensibilisation : information et animation auprès des élus, agents et utilisateurs des bâtiments
 - Mise en place d'actions collectives pour la maîtrise des consommations
 - Elaboration de supports de communication et de capitalisation (panneaux, charte...)
 - Mise en valeur des expériences réussies
- Suivi post-travaux :
 - Mettre en évidence les économies engendrées
 - Préparation des éléments de bilan ou de suivi
 - Mise en valeur des expériences réussies

Le coût de l'année 2024 est estimé à 50 000 euros hors frais indirects liés à la mission.

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2024 est le suivant :

- Etat- Fonds Vert « Appui à l'ingénierie » : 30 000 €
- Autofinancement Grand Narbonne : 20 000 € (40%)

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter une d'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert - mesure « appui à l'ingénierie » de 30 000 € pour 2024
- D'approuver le plan de financement figurant ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à en négocier les modifications éventuelles
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°B2024_30 (3)

Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024

ID : 011-241100593-20240429-B2024_30-DE

S²LOW

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Bertrand MALQUIER,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou www.telerecours.fr).